



# L'affiche

Novembre 2014

2014 : élections  
professionnelles

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## Notice de vote

Vous devez la recevoir sur votre lieu d'exercice, en main propre et contre émargement, entre le 4 et le 12 novembre.

**Elle contient votre identifiant électeur, nécessaire pour voter.**

## Je vote deux fois pour le Spelc

**Du 27 novembre au 4 décembre, deux clics pour une triple assurance !**

- Je suis informé(e) de tous les aspects de ma carrière.
- Je suis défendu(e) en cas de problème.
- Je sais qu'il y a toujours un responsable Spelc pour m'écouter.

## Délai de carence

1- Maladie ou accident **d'origine professionnelle** :  
aucun délai de carence.

2- Arrêt maladie **d'origine non professionnelle** :

- pas de délai de carence pour le 1<sup>er</sup> arrêt,
- un jour de carence pour le 2<sup>e</sup> arrêt et les suivants.

Salariés  
des établissements

**CCMD ou CCMI  
+  
Comité ministériel**

27 novembre → 4 décembre



Je vote

